

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 13 février 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

#### 2018 V.52 Vœu relatif aux abeilles à Paris

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que la préservation et le développement de la diversité biologique en ville, est devenu un objectif prioritaire pour toutes les grandes villes ;

Considérant l'engagement des habitants des villes dans leurs pratiques quotidiennes pour augmenter et conserver la biodiversité urbaine ;

Considérant depuis plusieurs années l'attraction suscitée par l'installation de ruchers en ville ;

Considérant l'importance de conserver un équilibre stable dans un écosystème déterminé ;

Considérant que plusieurs espèces d'abeilles peuvent cohabiter si un équilibre est préservé ; et qu'il est important en particulier de ne pas fragiliser les pollinisateurs sauvages ;

Considérant la coexistence sur le territoire parisien d'abeilles domestiques et d'abeilles sauvages ;

Considérant que depuis une vingtaine d'années, partout dans le monde développé, des États-Unis à l'Europe en passant par l'Australie, les populations d'abeilles ont subi des pertes spectaculaires, jamais observées auparavant. Face à ce « syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles », les villes peuvent être considérées comme des espaces refuge ;

Considérant que la Ville de Paris encourage fortement l'implantation de ruches avec un plan intitulé «ruches et pollinisateurs 2016-2020» lancé en juin 2016 ;

Considérant le sujet du déclin des abeilles a été traité dans de nombreux articles et thèses; Dernier en date, dans le journal *Science* du 26 Janvier 2018 une tribune de deux biologistes du département de zoologie de l'université de Cambridge demandant une approche globale des pollinisateurs ;

Considérant le travail important effectué par l'Observatoire francilien des abeilles mis en place par Natureparif en 2010;

Considérant le cout financier (6000 Euros par site) pour la collectivité parisienne de l'installation de nouvelles ruches en ville ;

Considérant l'importance de quantifier et évaluer la biodiversité urbaine et donc d'établir un état des lieux des ruchers à Paris, afin de connaître entre autres leur nombre, leur densité sur le territoire, mais aussi d'estimer au mieux les ressources mellifères dont disposent les abeilles en particulier lors des périodes délicates de l'année (été...) ;

Considérant l'importance de disposer d'équipes d'apiculteurs expérimentés et responsables afin de veiller au bien-être des colonies d'abeilles et à la sécurité des publics ;

Considérant que le nombre de 700 ruches sur le territoire parisien est un nombre estimé, dans la mesure où toute installation de ruche n'est pas déclarée (malgré son caractère obligatoire) ;

Considérant que de nombreux chercheurs et associatifs indiquent que le nombre de ruche à Paris pourrait dépasser le millier ;

Considérant que la question de la trop forte densité des ruches en milieu urbain fut déjà posée à Londres il y a quelques années : la revue *The Biologist*, en 2013 interrogeait la multiplication de ruches londoniennes avec un rendement de production de miel en décroissance et une concurrence entre abeilles pour les ressources. Ces propos confirmant ceux du président de l'Association des Apiculteurs Londoniens exprimant sa préoccupation devant l'afflux trop important de ruches dans Londres ;

Considérant le nouveau plan biodiversité de la Ville de Paris et l'importance d'agir avec pragmatisme et d'avoir un état des lieux clair de la situation avant toute action ;

Considérant que la nécessité d'états des lieux de la biodiversité urbaine rejoint l'objectif de l'index de Singapour présenté à la Conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya (2010) et désormais indicateur de référence pour l'ONU.

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris

Émet le vœu

Que la Ville de Paris:

- réalise une étude sur les abeilles à Paris prenant en compte les études déjà disponibles. Cette étude permettra d'avoir un état des lieux ainsi que des recommandations sur le développement des ruches à Paris ;
- que cette étude soit présentée en 3<sup>e</sup> commission avant l'automne.